



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil tenu à huis clos par vidéoconférence le 8 mars 2021 à 19h30. La vidéo de la séance sera disponible sur le site internet de la municipalité dans la section procès-verbaux au cours des jours suivants. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE NO. DPDRL210010

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 133 5^e rang de Wurtele (LOT: 5 608 354)

Demande de dérogation mineure (DPDRL210010) de madame Cossette au 133, 5^e rang de Wurtele, qui a pour objet d'autoriser en zone RU-02 :

- Un toit mono versant sur une construction projetée d'un bâtiment unifamilial isolé

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 à l'article 7.3.4.3

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande par consultation écrite à l'adresse suivante urbanisme@munfn.ca. Pour toute information additionnelle, veuillez appeler au 819 587-3400 ou consulter le site internet www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca.

Donné à Ferme-Neuve, ce 10^e jour du mois de février deux mille vingt et un.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière a, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 10 février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 10 février 2021.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière
